



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Santé mentale

Question orale n° 523

Texte de la question

Mme Marie Pochon interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la santé mentale. L'année 2025 s'est achevée et avec elle, la grande cause nationale de la santé mentale. À Montélegier, dans la Drôme, l'hôpital Drôme-Vivarais est le seul hôpital psychiatrique public du département depuis 2016, avec une perte de 50 lits par rapport à 2023 du fait d'un manque de psychiatres. Une situation qui a notamment conduit à la fermeture de plusieurs services. Dans le même temps, le taux de suicide des patients est en forte hausse. Les jeunes pris en charge par l'aide sociale à l'enfance et les mineurs non accompagnés souffrent aussi d'un déficit d'accès aux soins psychiatriques, sans parler des détenus : au centre pénitentiaire de Valence par exemple, on estime à 40 % le taux de détenus atteints de troubles psychiatriques avec un manque criant de moyens pour y prendre en charge les maladies psychologiques. La poursuite des soins à la sortie de l'hôpital et en extra-hospitalier est aussi extrêmement complexe, avec des temps d'attente pouvant aller jusqu'à quatre mois dans les centres médico-psychologiques. Le CCNE (Comité consultatif national d'éthique) considère d'ailleurs cela comme une atteinte directe aux droits fondamentaux des personnes vulnérables, qualifiant la situation d'urgence démocratique. Du côté des personnels soignants, des médecins partent et ne sont pas remplacés, ce qui entraîne mécaniquement une surcharge pour le reste des personnels, qui font déjà un métier difficile et parfois dangereux. Les soignants demandent notamment une meilleure reconnaissance de leur métier, de la pénibilité de celui-ci, une hausse de leur rémunération et la prise en compte de la dangerosité de leur métier. Sans une stratégie nationale, l'attractivité des métiers de la psychiatrie restera en berne et il ne sera pas possible de répondre à la pénurie croissante du personnel. La voilà, la grande cause nationale : 53 % des Français qui disent avoir été en souffrance psychique au cours des douze derniers mois. L'explosion des troubles psychiques, qui touche particulièrement les jeunes : plus 77 % en quatre ans. Voilà que l'année 2025 est terminée. Avec elle, la grande cause nationale dédiée à la psychiatrie, qui laisse derrière elle la suppression de 7 000 lits, les services d'urgences submergés et incapables d'assurer une prise en charge adaptée ; la disparition progressive de la spécificité de la psychiatrie dans les études d'infirmier et d'infirmière ; la suppression de postes, la déréglementation du temps de travail ; le démantèlement des lieux de soins de la psychiatrie publique ; la fermeture de lits sans moyens supplémentaires pour les structures ambulatoires. Elle lui demande comment elle compte améliorer durablement l'offre de soins, la prévention et le repérage des troubles émergents, de manière équitable sur tout le territoire national ; si elle va revaloriser, enfin, les métiers de la psychiatrie ; si elle fera de la psychiatrie, en 2026, une véritable grande cause nationale.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Pochon](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 523

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [20 janvier 2026](#)